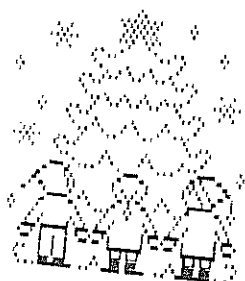
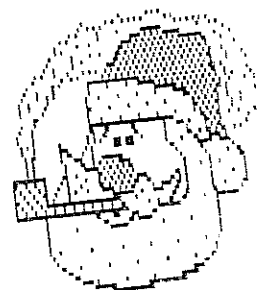


MONTAGNY STE FELICITE



* BONNES FETES *
DE FIN D'ANNEE



NOVEMBRE - DECEMBRE 1993

BULLETIN MUNICIPAL N° 27

AGENDA DU MAIRE

23/10/1993 - 11H00 Commission administrative liste électorale.

08/11/1993 - 20H00 Schéma Directeur du Valois.

17/11/1993 - 18H30 R-d-v Rentokil

18/11/1993 - 20H30 Conseil d'administration A.E.P. Montagny.

19/11/1993 - 7H00 Eurodisney Congrès des maires.

19/11/1993 - 15H30 Commission remembrement.Ermenonville.

19/11/1993 - 17H30 L'Oise de nos enfants. Beauvais.

19/11/1993 - 11H00 Commission urbanisme. Montagny.

23/11/1993 - 20H30 C.C.A.S. Montagny.

25/11/1993 - 18H30 Conseil d'école.Ermenonville.

29/11/1993 - 19H30 Conseil D'administration A.U.O Nogent / Oise.

30/11/1993 - 18H30 R.d.v Monsieur BEJANIN S.A.U.R.

02/12/1993 - 20H30 C.A Comité des Fêtes Montagny.

04/12/1993 - 10H00 Comité Environnement Nanteuil.

05/12/1993 - 11H00 Election Président Conseil d'Enfants.

13/12/1993 - 9H00 Conseil d'administration Union des Maires de l'Oise.Clermont.

14/12/1993 - 20H30 Conseil Municipal. Montagny.

16/12/1993 - 19H30 Repas inter-communal Montagny Ermenonville.

17/12/1993 - 17H30 R.d.v Monsieur Godin Neuilly St Front.

18/12/1993 - 09H30 Distribution colis Noël.

21/12/1993 - 18H00 Commission Tourisme S.E.P Valois Développement. Crepy en Valois.

22/12/1993 - 9H30 Commission P.O.S . Montagny.

28/12/1993 - 19H00 Commission administrative liste électorale.

04/01/1994 - 9H30 Visite station d'épuration dans la Somme.

14/01/1994 - 20H30 Conseil Municipal Montagny.

HORAIRE D'OUVERTURE

DU SECRETARIAT DE MAIRIE

MARDI	de 14 H 00 à 19 H 00
JEUDI	de 17 H 00 à 19 H 00
SAMEDI	de 10 H 30 à 12 H 00



Pour contacter Le Maire tous les jours.

MAIRIE : 44 21 08 90 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur).
DOMICILE : 44 21 09 57 .

Montagny le Lundi, 20 décembre 1993

LE MOT DU MAIRE

BRAVO

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

*Bravo aux nouveaux élus du conseil d'enfants , Bravo aussi aux électeurs qui ont participé au scrutin du 28 novembre . Bravo également aux ados qui ont répondu "présent" à la convocation des **anciens** du conseil d'enfants pour former une "commission ados" .*

*En ce mois de Décembre , synonyme, pour beaucoup d'entre nous et surtout pour les enfants, de fête, de cadeaux, de Père Noël, puissent ces "bravos" apporter en cette période économique difficile, quelques lueurs d'espoirs d'un avenir plus joyeux, **avec une jeunesse volontaire, décidée et solidaire**, à celles et ceux qui connaissent des instants de détresse, d'angoisses.*

Le conseil se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous

DE BONNES ET JOYEUSES FETES DE NOEL

Le Maire



DOUET J-Paul

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 14 DECEMBRE 1993

La séance débute à 20 heures 30.

Présents: Mmes BOITEL, BOULANGER, FAUCHER.

MM DOUET, HARMSWORTH, JOZWAK, PICOU.

Absents excusés : MM BERNARD, LELONG, PICKERING.

Absent non excusé : M BOUTILLIER.

Présente : Mme ANTRAIGUE, secrétaire de Mairie.

Présents dans la salle : MM BOULANGER, GELPEROWIC, GROSSET.

Secrétaire de séance : Mr PICOU.

Signature du compte-rendu de la dernière séance.

REMEMBREMENT : Approbation des chemins.

Après projet de suppression ou création, il pourrait y avoir un solde positif de 65 ares. A ce jour, aucune décision n'est prise étant donnée l'absence du secteur agricole au débat. La délibération finale sera prise à la prochaine réunion du 18 janvier 1994.

R.D. 922.

L'élargissement et la création de fossés sont prévus dans un délai relativement court. Un bassin de retenue en amont est prévu à proximité de La Marnière ; une partie de celle-ci va être utilisée pour ce projet et une proposition d'achat a été faite par le département. Un accord de vente est donné.

CIMETIERE :

Renouvellement des concessions. Comme dans beaucoup de communes, il est décidé de ne plus délivrer que des concessions cinquantennaires pour un prix de 1.000 Francs.

Concessions d'enfants :

- Inhumation inférieure à 50 ans, renouvellement de 20 ans gratuits.
- Dans l'avenir, pour les enfants jusqu'à 6 ans, la concession sera gratuite pour une durée de 20 ans.

Un règlement du cimetière va être distribué aux conseillers afin de le consulter et

éventuellement d'y apporter des modifications avant approbation.

CONTRAT D'AFFERMAGE EAU :

Il y a lieu de renouveler le contrat d'affermage sur la distribution de l'eau. Il faut prendre une délibération pour lancer un appel d'offres en vue de choisir l'entreprise gestionnaire de l'eau.

Les règlements de la surtaxe communale sont actuellement fixés par le contrat que nous avons avec la SAUR aux 1er avril et 1er octobre de chaque année ; la SAUR a accepté de nous faire une avance sur le règlement du 1er avril afin d'équilibrer notre budget eau.

CONCESSION E.D.F. : Renouvellement.

Des études sont menées par l'Union des Maires de l'Oise pour établir un contrat fiable qui pourrait être signé globalement ou par secteurs. Affaire à suivre.

R. P. I. (Regroupement pédagogique intercommunal)

Création d'un poste d'A.S.E.M (Agent spécialisé en école maternelle). Les frais seront subventionnés en partie par le département, le solde sera à la charge de la commune. Avec les avantages de l'exonération des charges sociales pour des créations de poste, la première année serait gratuite et par la suite, le coût serait de l'ordre de 18.000 F. Oui à l'unanimité et mise en place du poste à partir du 1er janvier 1994.

C.E.C. (Contrat emploi consolidé)

Ce contrat concerne Sylvie TROLLE qui arrive en fin de contrat CES. La durée du contrat est de 5 ans renouvelable annuellement. Nous avons reçu l'avis favorable de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

ASSAINISSEMENT :

Dérogation acceptée pour reconduire la subvention accordée pour la mise en place d'un surpresseur qui sera installé avec les travaux d'assainissement.

Le Conseil Général nous demande des devis complémentaires et un plan des rues avec les numéros, cela prouve qu'il s'intéresse à notre dossier.

Une délibération a été prise pour que la

DDE suit les travaux d'assainissement moyennant un coût de 4.30 % du montant des travaux.

LOCATIONS

Maison des Loisirs.

Le tarif de la Maison des Loisirs reste inchangé, soit 750 F la journée.

Logement communal.

Une augmentation de 2.50 % sera appliquée sur la location du logement qui est actuellement de 1412 F.

CONSEIL D'ENFANTS :

Les élections ont eu lieu le 28 novembre et le 5 décembre 1993.

Nouvelle composition : Présidente Vinciane PICOU - Adjointes, Séverine LELARD, Angélique MOYON, conseillers, Vanessa BOURQUIN, Kelly HARMSWORTH, Emilie MOYON, Anthony NORMAND, Damien SANTARELLI, Geoffroy TOMADA.

CENTRE DE SECOURS :

Deux interventions en novembre pour accidents de la circulation.

TRAVAUX :

- Carrelage de la mairie et aménagement du bureau de Monsieur le Maire.

- Maison des Loisirs. Remplacement des joints d'étanchéité sur la couverture.

- A réaliser, aménagement de la bibliothèque en vue de la mise en place des livres d'une valeur de 10.000 F obtenus par Mesdames les Institutrices sur présentation de leur projet auprès de l'inspection académique.

- A effectuer la restauration des marches et du plancher de l'autel.

ACHAT :

- Le nouveau photocopieur est en place, l'ancien se trouve dans la classe de Madame BOULANGER, il sert aux écoles.

- Achat du code général des Impôts.

DIVERS :

Demande de subvention de l'association OTHIS ROLLERS' : Accord pour un montant de 400 F malgré le désaccord de Mr HARMSWORTH.

Passage de la société RENTOKIL pour

modification du contrat.

Dates des prochaines réunions du conseil pour l'année 1994 :

14 janvier - 11 février - 18 mars - 15 avril - 10 mai.

La séance est levée à minuit.



FOOTBALL-SECTION-JEUNES

Suite à la montée de l'US Montagny en deuxième division, le club a créé deux équipes: jeunes débutants, et poussins, qui se sont fort bien comportés pour la première année. L'année suivante, les jeunes sont montés de catégorie, "poussins et pupilles" et se sont améliorés, puisque les poussins ont terminé en milieu de tableau, et les pupilles ont terminé premiers de leur groupe avec 14 victoires et une seule défaite. Quelques tournois sont venus récompenser nos jeunes.

Mais c'est seulement cette année que le travail effectué porte ses fruits, puisque nous avons trois équipes: les poussins, les pupilles et les moins de treize ans. Les poussins sont actuellement premiers de leur groupe et qualifiés en COUPE DE L'OISE et de FRANCE. Les pupilles ont un peu plus de mal à obtenir de bons résultats. Les moins de treize ans sont premiers de leur groupe devant Senlis. Ils ont réalisé un exploit en coupe de l'Oise, puisqu'ils ont battu, sur le score de 3 à 1, Crépy-en-Valois qui évolue en première division alors que Montagny est en quatrième division.

Tous ces résultats méritent vos encouragements; venez soutenir les jeunes le samedi après-midi.

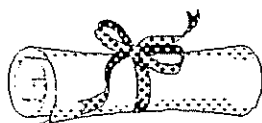
Environ 40 enfants s'entraînent tous les mardis de 18H30 à 20H sur le terrain; l'éclairage peut provoquer une gêne inévitable mais... nos enfants,

C'EST L'AVENIR DU VILLAGE!!!

Pour remercier les jeunes de leurs efforts, nous sommes allés au **PARC DES PRINCES** voir le match **PSG-TOULON**. Nous remercions tous les gens qui ont participé à notre tournoi et qui emmènent les enfants le samedi après-midi. Si des gens sont intéressés pour nous aider, ils seront les bienvenus.

Cette année, sur le calendrier de l'**USM** vous verrez nos jeunes; soyez généreux. Nous espérons avoir répondu par cet article à certaines interrogations sur les jeunes de l'**US Montagny**.

Le dirigeant **Marcel LAMY**



O.T.S.I.

Le 13 novembre 1993, la traditionnelle fête de l'**Arbre** s'est tenue cette année à **Montagny Ste Félicité**. 65 enfants accompagnés de leur famille avaient répondu à l'invitation de l'office. Un tilleul a été planté par les enfants avec l'aide de Monsieur **DOUET**, maire de Montagny. Un questionnaire concocté par les institutrices a été proposé. Voici les gagnants:

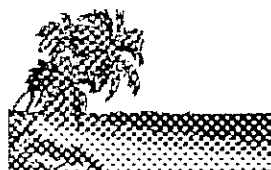
- 1) Classe de Melle **PATARD**: Jaoued **CHBIKI**
- 2) Classe de Melle **BARTYZEL**: Manon **GODET**
- 3) Classe de Mme **BOULANGER**: Marc **MINET**
- 4) Classe de Mme **BOITEL**: Jonathan **FONTAINE**
- 5) Classe de Mme **BRUNBROUCK**: Mickaël **SPY**

Chaque classe a reçu un cadeau, et un goûter a terminé l'après-midi.

RAPPEL

Le 15 janvier 1994, l'**O.T.S.I.** et le club **Vermeil** proposent une visite conférence goûter - **VERRE ET MERVEILLES** - très intéressante.

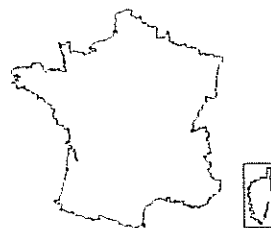
Prière de s'inscrire à l'**O.T.S.I.** ou à la Poste pour le concours photos: **CROIX** et **CALVAIRES** du 23 janvier 1994 (date limite d'inscription le 31 décembre 1993).



PISCINE

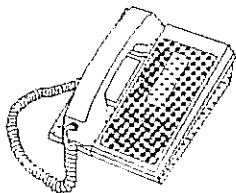
La Piscine de **Survilliers** va être fermée du 29 novembre au 10 janvier 1994 pour des travaux de rénovation. **Ermenonville** est prêt à rompre le contrat qui le liait depuis plus de 10 ans à la commune de **Survilliers** pour la piscine à cause d'une énorme baisse de fréquentation.

Montagny participe avec **Ermenonville** à la piscine du mardi soir, nous risquons de perdre cette activité malgré la bonne fréquentation des enfants de **Montagny** (15 enfants environ chaque mardi). Il nous est impossible de poursuivre seul cette activité.



REVISION DES LISTES ELECTORALES

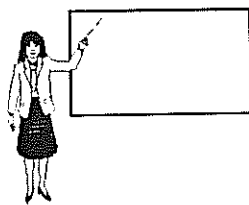
Nous vous rappelons que les électeurs et les électrices peuvent déposer en mairie leur demande d'inscription et ce jusqu'au 31 décembre 1993. En particulier les jeunes qui auront atteint l'âge de 18 ans au 28 février 1994.



TELE ALLOCATAIRE

Fin octobre 1993, l'ASSEDIC a mis un service "TELE ALLOCATAIRE" à disposition des demandeurs d'emploi.

Ce service est accessible à tout moment, 7 jours sur 7, d'un poste téléphonique à touches. Il permet au travailleur privé d'emploi de connaître la situation de son dossier ou de son paiement à partir des numéro de dossier et code confidentiel qui lui ont été communiqués par courrier. Le nombre important d'appels déjà enregistrés témoigne de l'intérêt porté par les demandeurs d'emploi à ce nouveau service de l'ASSEDIC.



FORMATION PROFESSIONNELLE

Des cours d'anglais, d'allemand, d'informatique assurés au Collège Guillaume CALE à Nanteuil le Haudouin dans le cadre du GRETA de Compiègne ont lieu:

En anglais, le samedi de 8H00 à 10H00 (débutants et intermédiaires), le samedi de 10H00 à 12H00 (fort).

En allemand, le vendredi de 19H30 à 21H30.

En informatique, le lundi de 20H00 à 22H00.

Des cours de formation professionnelle à l'intention des Contrats Emploi-Solidarité (agent service-entretien) travaillant dans les administrations, les écoles, etc...pourraient être mis en place.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat du Collège, téléphone: 44.88.01.73.

Les stagiaires peuvent obtenir la prise en charge de leur formation par leur entreprise au titre du 1,5%.



VOTRE PERMIS EST UN PERMIS DE SECURITE

Comment les points sont-ils retirés?

Il n'y a pas de retrait de points pour les cyclistes, les cyclomotoristes,...

Le retrait n'intervient qu'après condamnation par le juge devenue définitive ou après le paiement de l'amende forfaitaire. Il est signifié par lettre personnelle et reste confidentiel. Il n'a pas à être communiqué à l'employeur ou à l'assureur.

- 6 POINTS

Pour les délits suivants, homicide ou blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de plus de trois mois. Une conduite en état d'alcoolémie. Un refus de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie. Un délit de fuite. Un refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule, et de se soumettre aux vérifications. Une entrave ou gêne à la circulation. Un usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations. Une conduite en période de suspension du permis.

- 4 POINTS

Pour les contraventions suivantes, blessures involontaires entraînant une incapacité total de travail n'excédant pas 3 mois. Non respect de la priorité. Non respect de l'arrêt imposé par le panneau "STOP" ou par le feu rouge fixe ou clignotant. Dépassement de 40 km/H ou plus de la vitesse maximale autorisée. Circulation la nuit ou par temps de brouillard en lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation. Une marche arrière ou demi-tour sur autoroute. Circulation en sens interdit.

- 3 POINTS

Pour les contraventions suivantes, circulation sans motif sur la partie gauche de la chaussée. Franchissement d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue du côté de l'usager. Changement important de direction sans que le conducteur se soit assuré que la manoeuvre est sans danger pour les autres usagers et sans qu'il ait averti ceux-ci de son intention. Dépassement de la vitesse maximale autorisée compris entre 30 km/h et moins de 40 km/h. Pour les conducteurs titulaires d'un permis de conduire depuis moins d'un an, dépassement de moins de 40 km/h de la vitesse maximale autorisée. Dépassement dangereux. Arrêt ou stationnement dangereux. Stationnement sur la chaussée la nuit ou par temps de brouillard, en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation. Circulation sur bande d'arrêt d'urgence.

- 2 POINTS

pour les contraventions suivantes, dépassement de la vitesse maximale autorisée compris entre 20 km/h et moins de 30 km/h. Accélération de l'allure par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé. Circulation ou stationnement sur le terre-plein central d'autoroute.

- 1 POINTS

Pour les contraventions suivantes, dépassement de moins de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée. Maintien des feux rouges gênant les conducteurs venant en sens inverse malgré leurs appels de phares. Chevauchement d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue du côté de l'usager.*

** il y a chevauchement lorsque la ligne continue n'est pas franchie par la totalité du véhicule.*

On peut perdre au maximum 6 points pour plusieurs contraventions commises simultanément et 8 points au maximum pour plusieurs infractions simultanées dont au moins un délit. On ne peut donc jamais perdre 12 points en une seule fois.

COMMENT RECONSTITUER VOTRE CAPITAL DE POINTS

En adoptant un comportement responsable au volant. Vous retrouvez automatiquement et en totalité vos 12 points si, pendant 3 ans, vous n'avez pas commis d'infraction entraînant un retrait de points.

En effectuant un stage de sensibilisation. Vous récupérez 4 points si vous suivez un stage de deux jours de sensibilisation à la sécurité routière et aux enjeux d'une conduite responsable. Vous ne pouvez suivre qu'un stage tous les deux ans. Il n'est pas possible, par ce biais, de retrouver qu'un maximum de 11 points. Il est donc conseillé de suivre un stage lorsque votre nombre de points est réduit à 7. Les stages sont volontaires et payants (environ 1500frs). Ils sont assurés par des organismes en grande majorité associatifs, contrôlés annuellement par les préfets. Le paiement est destiné à couvrir les frais pédagogiques occasionnés aux centres agréés en charge de la formation. Votre préfecture peut vous informer sur les stages organisés dans votre département.

EN CAS DE PERTE TOTALE DES POINTS

En cas de perte totale des 12 points, votre permis de conduire perd sa validité.

Il existe un seul permis comportant des autorisations pour différentes catégories de véhicules. Quand tous les points sont perdus, cela entraîne automatiquement l'interdiction de conduire pendant 6 mois tous véhicules pour la conduite desquels un permis est nécessaire.

Vous êtes informé par lettre recommandée que le permis a perdu sa validité. Vous disposez alors d'une semaine à compter de la réception de cette lettre, pour rapporter votre permis à la préfecture.

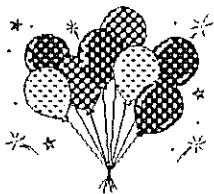
POUR RETROUVER UN NOUVEAU PERMIS

Après un délai de 6 mois, pour solliciter un nouveau permis, il faut, d'une part, être reconnu apte, après un examen psychotechnique et un examen médical que dispensent des commissions médicales agréées.

D'autre part, si l'on est titulaire du permis

de conduire depuis 3 ans au moins, on doit, pour repasser le permis, réussir l'épreuve du code de la route, avoir un entretien pédagogique sur les causes et conséquences des accidents de la route. Si l'on est titulaire du permis de conduire depuis moins de 3 ans, il faudra, repasser l'examen du permis de conduire (code et conduite) après un délai de six mois.

Certaines formalités préalables à l'examen peuvent cependant être accomplies à partir du début du 5ème mois d'interdiction de conduire (dépôt de dossier, examen médical et psychotechnique).



ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE

Samedi 11 Décembre, dans la joie et la bonne humeur, l'A.E.P a fêté ses 20 ans d'existence.

70 personnes environ se sont retrouvés autour des albums-souvenirs avec nostalgie.

Après une première partie de loto, les participants ont pu dégusté le gâteau anniversaire dont les bougies ont été soufflées par les plus jeunes, accompagné de la coupe de champagne.

Dans une ambiance chaleureuse, la soirée s'est terminée vers 2h00.

L'A.E.P organise prochainement son Assemblée Générale.

Si vous êtes intéressé(s) pour participer aux différentes activités, vous pouvez vous présenter au Conseil d'Administration.

Téléphonez au 44-21-08-90.

Les membres de l'A.E.P vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



COMITE DES FETES

Dimanche 19
Décembre 1993,
les enfants de

Montagny ont pu voir l'histoire du "petit dinosaure de la vallée merveilleuse", suivi du goûter traditionnel.

Quelle ne fut pas la surprise des enfants de voir arriver le Père Noël quelque peu amaigri, suite à un travail harassant pour satisfaire toutes les demandes des enfants.

Le comité des fêtes souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et vous adresse ses meilleurs voeux de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année 1994.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS ANNEE 1994

Mercredi 6 Avril 1994

Mercredi 8 Juin 1994

Mercredi 5 Octobre 1994

C.C.A.S

Samedi 18 Décembre 1993, les membres du C.C.A.S ont procédé à la distribution des colis du 3ème âge.

CINE CRAC

"JURASSIC PARK " est programmé pour le 14 Janvier 1994.

ANALYSE DE L'EAU

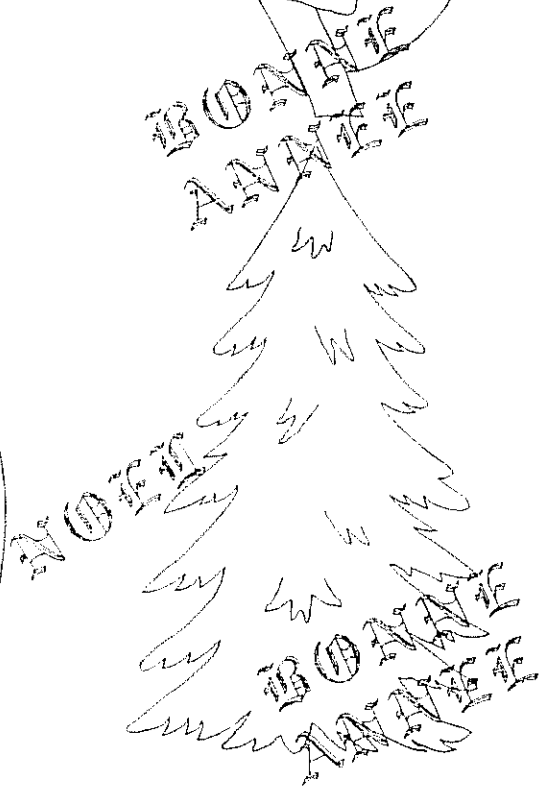
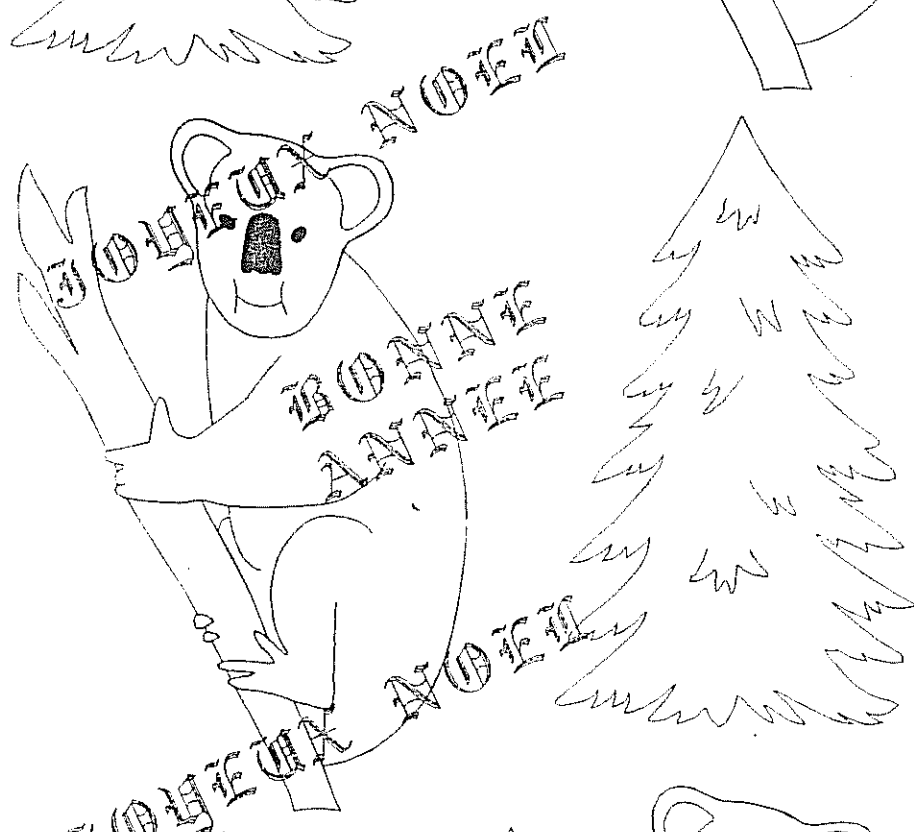
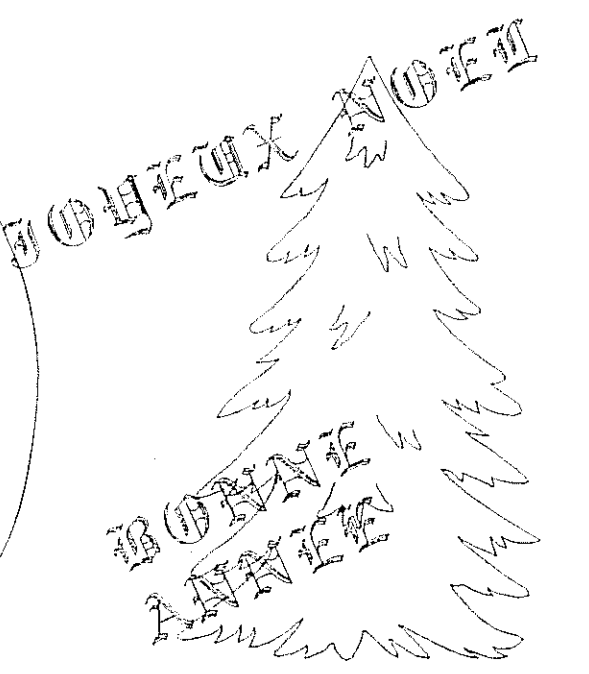
Les taux de nitrates sont :

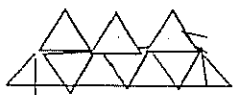
au puits : 44mg/l

à l'école-Mairie : 50mg/l

MESSE

La messe de minuit aura lieu à 21h30 en l'église de Montagny Ste Félicité.





L'ASSOCIATION D'EDUCATION
POPULAIRE
de
MONTAGNY STE FELICITE

SAMEDI 11 DECEMBRE 1993

21 h 00

à la Maison des Loisirs

L'A-E-P

VOUS INVITE A FETER SES

20 ans

Au programme :

- Degustation du gâteau d'anniversaire
- LOTO DOTE DE NOMBREUX LOTS

VENEZ NOMBREUX



— MONTAGNY-SAINTE-FELICITE —

Un conseil municipal d'adolescents

CRÉÉ il y a deux ans, le conseil municipal d'enfants est rééligible tous les ans, à pareille époque. Ces enfants de 9 à 12 ans ont déjà participé à la mise en place de la salle multifonction et à l'installation de jeux d'agrément. Les plus âgés, qui ne sont plus éligibles, ont décidé de former une commission d'adolescents qui se réunira pour la première fois en janvier.

« Pour se présenter au conseil d'enfant, les jeunes peuvent se grouper et proposer un programme. Des panneaux sont à leur disposition comme pour les grands », explique le maire. « On envoie une carte d'électeur aux enfants de 9 à 12 ans et une demande d'autorisation aux parents », explique Jean-

Paul Douet. Les candidats doivent avertir le maire un peu avant le scrutin. La procédure a été engagée en novembre.

Les enfants peuvent également participer à la tenue du bureau de vote.

Sur les panneaux électoraux, on peut lire des idées d'améliorations pour leur village, comme l'aménagement de la mare, la pose de ralentisseurs, l'aide aux personnes âgées, la création d'un club de gym et de tennis. De quoi inciter les vrais élus à bien se tenir. Le projet de vidéothèque des enfants verra le jour en janvier. Cette fois ce sont 27 votants qui ont élu 9 délégués dont leur président (le maire des enfants) Vinciane Picou et ses adjointes, Séverine Lelard et Angélique Moyon.

